

Rapport de la commission immobilière au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis no 17 du 17 mai 2005 concernant l'acquisition par la Commune de l'immeuble du Café du Raisin, à l'avenue Haldimand 79

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des affaires immobilières a siégé à l'Hôtel de Ville le 17 mai 2005.

Elle était composée de Messieurs Vassilis Venizelos, Jean-Marc Pernet, Jean-David Chapuis et Serge Lovey, premier membre, rapporteur.

Messieurs Jean-Claude Ruchet, Jacques Fivaz, Laurent Gabella excusés n'ont pas été remplacés par leurs suppléants.

Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, municipal, Markus Baertschi, chef de service URBAT, que nous remercions, ont, par leurs informations complémentaires, permis de traiter ce préavis avec un éclairage nouveau sur les tenants et aboutissants de cette proposition d'acquisition.

D'entrée de discussion, et sur la base des informations complémentaires reçues, la commission a retenu comme importants pour l'évaluation de son choix, les éléments suivants :

La propriété Gilbert Jaunin (parcelle 2301 de 504 m²) ne représente qu'un des trois éléments nécessaires à la réalisation d'un aménagement garantissant une véritable sécurité des piétons et des deux roues entre le passage sous voies CFF et l'avenue Haldimand (voir croquis).

Les parcelles 2300 et 2302 devraient également être touchées en cas d'élargissement de la chaussée pour trafic bidirectionnel.

La deuxième étape du projet d'aménagement des rives du lac, actuellement en cours d'élaboration, proposera des solutions concernant la circulation et la gestion du trafic dans ce secteur. Les premiers éléments de cette réflexion sont prévus, selon URBAT, dès l'automne 2005.

Malgré le manque d'éléments sur lesquels se pencher, il est tout de même paru évident à la commission que cette acquisition représente un intérêt certain pour la réorganisation du secteur délimité d'Est en Ouest par les rues de l'Industrie et de l'Ancien Stand et du Nord au Sud par les avenues des Sports et Haldimand.

La commission a également cherché à s'assurer du juste prix de la transaction. Elle a été sur ce point rassurée par le fait qu'un rapport d'expertise effectué par un bureau de la place confirme la justesse du prix convenu avec le vendeur. D'autre part le revenu locatif de 36'000.- par an a été jugé par les commissaires comme un plus appréciable.

Soucieuse de voir se réaliser ce projet dans les meilleurs délais, la commission souhaite que la Municipalité prenne contact sans tarder avec les propriétaires des parcelles voisines concernées afin d'entreprendre les transactions nécessaires pour mener à bien le projet de réalisation d'un tronçon bidirectionnel pour véhicules avec passage sécurisé pour piétons et vélos.

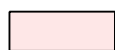
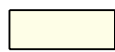
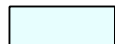
Vu ce qui précède et convaincue du bien fondé de la proposition municipale et de l'affectation qu'elle réserve à ce secteur, la commission des affaires immobilières vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter les articles 1,2,3 et 4 de ce préavis tels que présentés par la Municipalité .



Serge Lovey, rapporteur





PREAVIS 17 - 2005

Propriété : Parcelle : Surface :

	Gilbert JAUNIN	2301	504 m ²
	Charles DUBATH	2300	4860 m ²
	Michel BERNEY	2302	798 m ²



Gabarits existants :

-  = 5.00 m.
-  = 6.30 m.
-  = 4.90 m.
-  = 7.95 / 3.20 m. (pont)

Echelle :

